N°124

MAI 2021

INFO VILLAGE

MESSIMY
SUR SAÔNE





4 DEVINETTE

9 BUDGET 2021



15 JOURNÉE CITOYENNE

N°124

MAI 2021

INFO

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

mardi, jeudi, samedi :
9h00 à 11h30
vendredi : 13h30 à 16h00

46, rue du Bourg
01480 Messimy sur Saône
Tél : 04 74 67 80 77
Fax : 04 74 67 94 58
mairie.messimysursaone@orange.fr
www.messimysursaone.fr

Mairie de Messimy sur Saône

Permanence du Maire ou Adjoints :
Samedi : 10h00 à 11h30

ÉCOLE

94, rue du Bourg
01480 Messimy sur Saône
04 74 67 86 14

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

mardi : 16h00 à 18h00
samedi : 10h00 à 12h00
rue du Bourg
04 74 67 87 80
bibliotheque.messimysursaone@orange.fr

Bibliothèque municipale de Messimy sur Saône

INFOS UTILES

- **Gendarmerie :** 17
- **Pompiers :** 18
- **Samu :** 15
- **Pharmacie de garde :** 32.37
- **SOS Médecin :** 36.24
- **Centre anti-poisons :** 04 72 11 69 11
- **SUEZ EAU urgence :** 09 77 40 11 30
- **ENEDIS ERDF:** 09 72 67 50 01
- **ENGIE GRDF** : 08 00 47 33 33
- **ALEC 01 :** 04 74 45 12 40
- **ARNAQUES INTERNET :** www.service.public.fr
- **Ostéopathe :** 233 rue du Bourg 07 78 46 07 85
- **Cabinet d'infirmières :** 237 rue du Bourg 07 69 70 20 73
- **Point Poste :** bar/tabac - le Détour
- **Point Vert CA :** bar/tabac - le Détour
- **Assistances maternelles :** Voir le site de la Mairie
- **Déchèteries Smidom** 04 74 04 94 69 Francheleins St Etienne sur Chalaronne St Jean sur Veyle Vonnas
- **Colonnes de tri PAV :** Chemin des Ferrières, Cimetière et Salle Polyvalente
- **Référent ambroisie :** Marion Chaube

SOMMAIRE

INFOS MAIRIE

- Bar tabac "Le Détour" ..... p. 4
- Devinette ..... p. 4
- Fibre optique ..... p. 4
- Croix de la Poyat ..... p. 5
- Syndicat Bresse Dombes Saône ..... p. 5

LES COMMISSIONS

COMMUNICATION / CULTURE / ANIMATION / JEUNE / SPORT

- Elections Départementales et Régionales ..... p. 7

FINANCES

- Budgets 2021 ..... p. 9

ÉCONOMIE LOCALE

- Marché hebdomadaire p.11
- Nouveautés sur la commune p.12

BÂTIMENTS COMMUNAUX / VOIRIE / RÉSEAUX

- Débarras et isolation des combles p.13
- Reprises des réseaux p.13
- Voirie - travaux RD 933 ..... p.14
- Programme des gros travaux 2021 ..... p.14

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

- Plantation des arbres p.15
- Plantation des fleurs p.15
- Nettoyage du village p.15
- La Mâtre et ses droits p.16

VIE ASSOCIATIVE - ANIMATIONS

- Bibliothèque p.17
- Amicale Classes 1 et 6 ..... p.17
- Les Amis de la Mâtre p.17
- Demain Messimy sur Saône p.18
- Le Club de l'Amitié p.18
- Les Chanteurs du Val de Mâtre p.18
- Club photo Œil & Lumière p.19
- Fareins Saône Vallée Foot p.19

CÔTÉ PRATIQUE

- Etat civil p.20
- Groupement paroissial p.20
- Hauteur d'eau p.20
- Ordures ménagères p.20
- Défibrillateurs p.20
- Engins bruyants p.20
- Brûlage déchets verts p.20
- Stationnement gênant p.20
- Le marché sous la Halle p.20
- Aides à domicile p.20
- Ecrivain public p.20
- En route pour le zéro déchet p.20

CONSEIL MUNICIPAL

- Comptes rendus p.21

DERNIÈRE MINUTE

- Dates des Elections p.23
- Questions réponses p.23

Responsable de la publication : *Thierry Michal, Maire.*
Réalisation et distribution : *Thierry Michal - Philippe Brunel - Fabienne Imbert - Bénédicte Sainclair - Franck Serrurier - Laurence Wynarczyk - Marion Chaube.*
Mise en page : *Mairie de Messimy sur Saône, Christine Brillant - Tirage en 620 exemplaires - Crédit photos : habitants de Messimy sur Saône - Dépôt légal Mai 2021 - N°124*

LE MOT DU MAIRE

Thierry Michal



Chères Messimiennes
Chers Messimiens

A l'heure où j'écris ces lignes, nous retrouvons des températures plus agréables avec la douceur du soleil de printemps retrouvée, tout en étant confrontés au troisième confinement avec les privations de liberté qui l'accompagnent, même si elles restent bien en deçà de ce que l'on a pu connaître lors du premier confinement, il y a plus d'un an déjà !

Malgré ce contexte et cette morosité ambiante qui perdure, toute l'équipe municipale et le personnel de la mairie restent mobilisés pour avancer sur nos différentes actions et projets. Et je dois vous avouer que sur ce plan je me réjouis de certaines avancées importantes.

Il y a eu tout d'abord le démarrage du marché tous les jeudis après-midi depuis le 11 février dernier, il y a plus de deux mois. Ce marché se développe petit à petit, les commerçants sont sympathiques, ils ont de bons produits et l'ambiance est agréable. Cela crée de l'animation et donne tout son sens à notre halle couverte qui retrouve ainsi pleinement son utilité. Je suis parfois surpris de constater la densité des échanges avec un plaisir à peine dissimulé des personnes qui se retrouvent au hasard des rencontres, le tout avec bien entendu les gestes barrière et la distanciation qui s'imposent, même si cette dernière ne doit pas empêcher fort heureusement tout échange ou communication.

La journée de nettoyage du printemps du 27 mars dernier a également été un vrai succès avec de nombreuses personnes, des jeunes, des moins jeunes et des enfants, beaucoup d'enfants. Cela faisait plaisir de voir toute cette énergie au service de la propreté de notre village pour le bien être de tous. Nul doute que les enfants ayant participé auront reçu la meilleure sensibilisation à la propreté qui puisse se faire. Un grand merci à leurs parents et à l'ensemble des participants à cette belle matinée.

Sur le plan des travaux, les aménagements de l'entrée nord avancent conformément aux prévisions avec une équipe travaux qui donne jusqu'à présent entière satisfaction.

Je remercie les automobilistes pour leur patience aux inévitables feux et leur respect des hommes de ce chantier dont les conditions de sécurité constituent un point de vigilance permanent, avec parfois malheureusement le constat de comportements de certains automobilistes et même camionneurs totalement inadaptés. Plusieurs visites de ce chantier font rapidement prendre conscience de l'enjeu de sécurité avec le flux de circulation qui passe à proximité.

Enfin, nous travaillons étroitement avec la communauté de communes Val de Saône Centre pour élaborer un projet de territoire à l'échelle intercommunale dans le cadre du futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique, le CRTE couvrant la période 2021-2026, qui sera contractualisé avec l'Etat. A partir d'un diagnostic du territoire, cela nous a conduit à réfléchir à notre propre feuille de route et à faire des propositions de projets communaux qui pourraient rentrer dans ce cadre, ceci fera l'objet de communications ultérieures. La communauté de communes Val de Saône Centre a lancé une consultation citoyenne auprès des habitants sur ce projet de territoire en demandant une réponse pour le 16 mai, c'est l'opportunité de vous exprimer sur vos perceptions et vos souhaits.

J'ai résumé les principaux sujets du moment, mais ce n'est bien évidemment pas exhaustif et il y en a bien d'autres. Je remercie l'équipe municipale et le personnel pour ce dynamisme, ces premières avancées et même réussites, résultat d'un travail collectif.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un beau printemps, une sortie rapide du confinement pour aborder le reste de l'année dans les meilleures conditions possibles.

INFOS MAIRIE

BAR/TABAC "LE DÉTOUR"

En cette période particulière de COVID, le bar/tabac ''le Détour'' est ouvert tous les matins de 7h à 12h du lundi au vendredi et de 8h à 12h le samedi.

Fermé mercredi et dimanche.

Suzanne Abadie vous propose plusieurs services :

- Française des jeux,
- Dépôt de pain,
- Un point Poste,
- Un point Vert Crédit Agricole,
- Un point relais colis.

RÉPONSE DEVINETTE

Bravo à Christelle et Isaac en photo (6ans ½) pour leur bonne réponse.
Effectivement, ce sont bien des sangliers en visite au pied de la Madone route d'Ars.



NOUVELLE DEVINETTE

Quel est cet objet et où se trouve-t-il ? Sur le parcours proposé en dernière page, vous trouverez !

Réponse en Mairie par mail ou courrier. Le gagnant sera notifié dans le prochain info village.



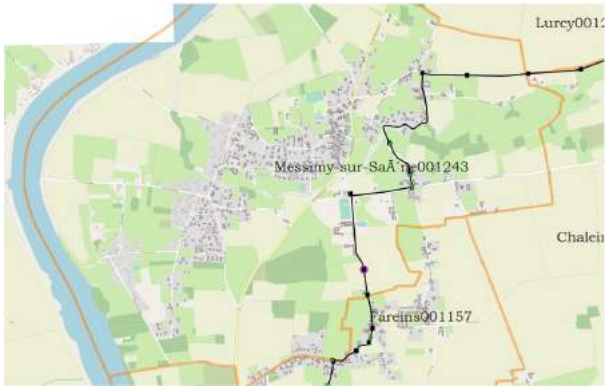
FIBRE OPTIQUE

Beaucoup d'entre vous se posent des questions à juste titre au sujet de la fibre optique et de son éventuelle arrivée sur la commune. Il convient de rappeler que la fibre relève de la compétence du Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Toutes les équipes municipales successives ont sollicité le SIEA afin d'obtenir des informations concernant les travaux sur la commune, un (ancien) président du syndicat a même été reçu lors d'un conseil municipal. Il faut bien avouer que cela n'a malheureusement pas servi à grand-chose, malgré ces sollicitations et annonces, malgré les sommes versées au syndicat par la commune, par la communauté de communes et pour une longue période. Les échéances sont sans cesse décalées et Messimy-sur-Saône fera probablement parti des dernières communes à être raccordées à la fibre. Il faut d'ailleurs savoir que notre commune est la seule du territoire communautaire disposant d'une zone d'activité non fibrée !

Une lueur d'espoir tout de même, puisque nous avons reçu l'entreprise SOGETREL en mairie le 2 mars dernier, SOGETREL en co-traitance avec l'entreprise CIRCET est titulaire du marché de conception et réalisation de la fibre pour l'ouest du département. L'objet de cette réunion portait sur l'autoroute de l'information permettant de relier Fareins à Chaleins en passant par Messimy. C'est le préalable à toute la distribution de la fibre pour desservir les habitants, il est prévu a priori deux armoires raccordées sur cette artère principale qui alimenteront toute la distribution interne de la commune. Comme le département refuse le passage de l'artère principale sous la RD933, le tracé doit emprunter des voies communales pour l'essentiel. Et bien ce tracé est désormais calé et un plan a été signé, les travaux correspondants devraient commencer d'ici la fin de l'année 2021 par l'entreprise SOBECA. Parallèlement, les études de distribution devraient commencer pour un déploiement de la fibre sur 2022 si tout se passe bien, 2023 dans le cas contraire ! Encore un peu de patience mais il semblerait que l'on n'ait jamais été aussi près du but avec cette fois-ci du concret.

A suivre de près…

Le Maire, Thierry Michal



CROIX DE LA POYAT

Une nouvelle croix a été installée à La Poyat, c'est la quatrième en moins de six ans.

La première avait été installée probablement en 1862, lors de l'érection de la statue de la Vierge à ce qui était autrefois l'entrée nord du village, le tracé actuel de la D933 n'existait pas encore. Maurice Gelas pensait que cette croix pouvait être la plus ancienne du village, peut-être du 17° siècle, et que son emplacement d'origine était à la place de la statue de la Vierge. Elle a résisté à la Poyat un peu plus de cent ans, avant qu'un premier accident, dans les années 1980, ne nécessite le remplacement d'une partie du fut.

Un deuxième accident en 2015 l'a complètement détruite.

Les croix étant inscrites au patrimoine de la commune, elle a été remplacée.

La deuxième et la troisième croix n'ont duré guère plus d'une année chacune. Elles ont été victimes de l'habileté au volant de certains ou du mépris du code de la route par d'autres. Les dossiers d'assurance sont assez longs à gérer, car les auteurs de ces dégâts évitent de se signaler, cela explique le délai de remplacement.

Dans l'espoir de voir cette quatrième croix avoir une durée de vie supérieure, la municipalité a décidé de l'implanter sur le bord Est de la route d'Ars. Elle est bien visible depuis toutes les directions.

Bien que très moderne dans sa facture, ce sera une vraie croix de chemin. Il n'a pas été possible d'en trouver une d'une couleur de pierre proche de celle du socle.



1862



2017



2018



2021

SYNDICAT
BRESSE DOMBES SAÔNE

Syndicat Bresse Dombes Saône : Vers la fin de l'eau gratuite ?

L'accès à l'eau potable est un enjeu politique mondial qui doit aussi se décliner à l'échelle de notre territoire.

Les périodes de sècheresse sont de plus en plus fréquentes et prolongées, elles induisent l'obligation d'une réflexion sur la gestion de ressources que l'on pensait inépuisables.

La cellule de crise préfectorale relative à la sècheresse s'est transformée en cellule permanente, regroupant les administrations, les syndicats d'eau potable et la Chambre d'Agriculture. Une étude importante est lancée sur la nappe phréatique dite Dombes-Certines, dont dépendent cinq des huit ressources du syndicat Bresse Dombes Saône, pour comprendre son fonctionnement, prévoir ses variations et en déduire comment optimiser son utilisation.

Dans l'attente des résultats, quelles sont les conséquences pratiques ?

- Il faut s'attendre à ce que les mesures d'économie décidées en 2019 et 2020 soient reconduites chaque année.
- Il faut donc que chaque utilisateur, privé ou public, réfléchisse à l'identification de tous les points où des économies sont possibles : arrosage, économiseurs sur les robinets, comportement ….

De nouvelles dispositions légales concernent le syndicat :

- interdiction de pratiquer des tarifs dégressifs en fonction de la consommation ;
- obligation d'uniformiser les tarifs au sein d'un même syndicat : le SEPBDS est issu de la fusion de cinq syndicats. Les tarifs pratiqués pas chacun étaient relativement proches pour la facture de 120 m^3 par an, mais constitués de manières assez différentes entre les parts fixes et les parts variables. L'objectif du SEPBDS est d'atteindre cette uniformité en 2026.
- les subventions au renouvellement des réseaux par l'Agence de l'Eau ont été supprimées (hormis un appel à projet exceptionnel dont le syndicat a pu bénéficié cette année), l'agence donnant désormais la priorité à la gestion des rivières et des nappes phréatiques.
- les subventions au renforcement des réseaux, que le département de l'Ain est l'un des derniers à accorder, vont devenir plus difficiles à obtenir.

Par ailleurs, le syndicat a d'autres contraintes, purement techniques :

- le vieillissement du réseau,
- la fragilité des ressources sur le plan qualitatif.



Champ captant de Guéreins

Le vieillissement du réseau :

Les plus anciennes canalisations ont été posées il y a près de 70 ans, elles étaient en fonte grise le matériau privilégié à cette époque. L'état de ces canalisations peut être dégradé suivant la nature du terrain, plus ou moins acide, où elles sont implantées ou, lorsqu'elles sont sous une voie de circulation, ce qui est fréquent, en fonction de l'intensité du trafic. Ces dégradations génèrent des fuites, qui doivent être réparées, ce qui a un coût. Il est donc nécessaire de procéder au renouvellement de ces anciennes canalisations lorsque les fuites deviennent trop nombreuses.

Sur la moyenne des cinq syndicats, le taux de renouvellement était proche de 1 %, déjà beaucoup mieux que la moyenne nationale, le SEPBDS souhaite passer à 1,4 % par année.

La fragilité des ressources :

L'augmentation régulière de la population nécessite une sollicitation accrue des ressources, ce qui peut provoquer des problèmes techniques : enrichissement en fer ou en manganèse par exemple, influence des crues de la Saône sur la qualité et le niveau de la nappe.

Il pourrait devenir nécessaire de construire des usines de traitement, de creuser de nouveaux puits, ou même de rechercher de nouveaux champs captants.

Rien de tout cela n'est gratuit, si ce n'est l'eau elle-même. En effet, la facture d'eau ne correspond qu'à la répercussion du coût du service : pompage, traitement, distribution. Celui-ci est d'environ 0,0025 € le litre, à rapprocher des 0,15 € le litre de l'eau en bouteille la moins chère.

Il est à noter que le coût du traitement de l'eau potable est inférieur à celui du traitement des eaux usées qui est désormais facturé séparément pour plus de clarté.

Pour l'ensemble de ces motifs, une légère augmentation du prix du service paraît indispensable : pour le service de Montmerle et Environs, ce sera 9 € TTC par an, pendant six ans, pour la consommation standard de 120 m³ (soit 6 € pour 80 m^3). N'oublions pas qu'une incitation forte aux économies d'eau est la tarification, mais, pour le moment, l'eau reste gratuite.



Château d'eau des Fourches à Montceaux, Contenance 1000m³

COMMUNICATION CULTURE / ANIMATION JEUNE / SPORT

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les élections régionales françaises de 2021 doivent avoir lieu les 20 et 27 juin 2021, en même temps que les élections départementales afin de renouveler les 17 conseils régionaux de la France.
Initialement prévu en mars 2021, le scrutin est reporté de plusieurs mois en raison de la pandémie de Covid-19.

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES, COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis le dernier scrutin, en mars 2015, les élections départementales remplacent les élections cantonales.

Elles permettent d'élire les conseillers départementaux, nouvelle appellation des conseillers généraux.

Autre nouveauté inaugurée lors du précédent scrutin, les électeurs d'un canton votent désormais pour un binôme paritaire homme-femme et les cantons ont été redécoupés de façon à réduire leur nombre environ de moitié.

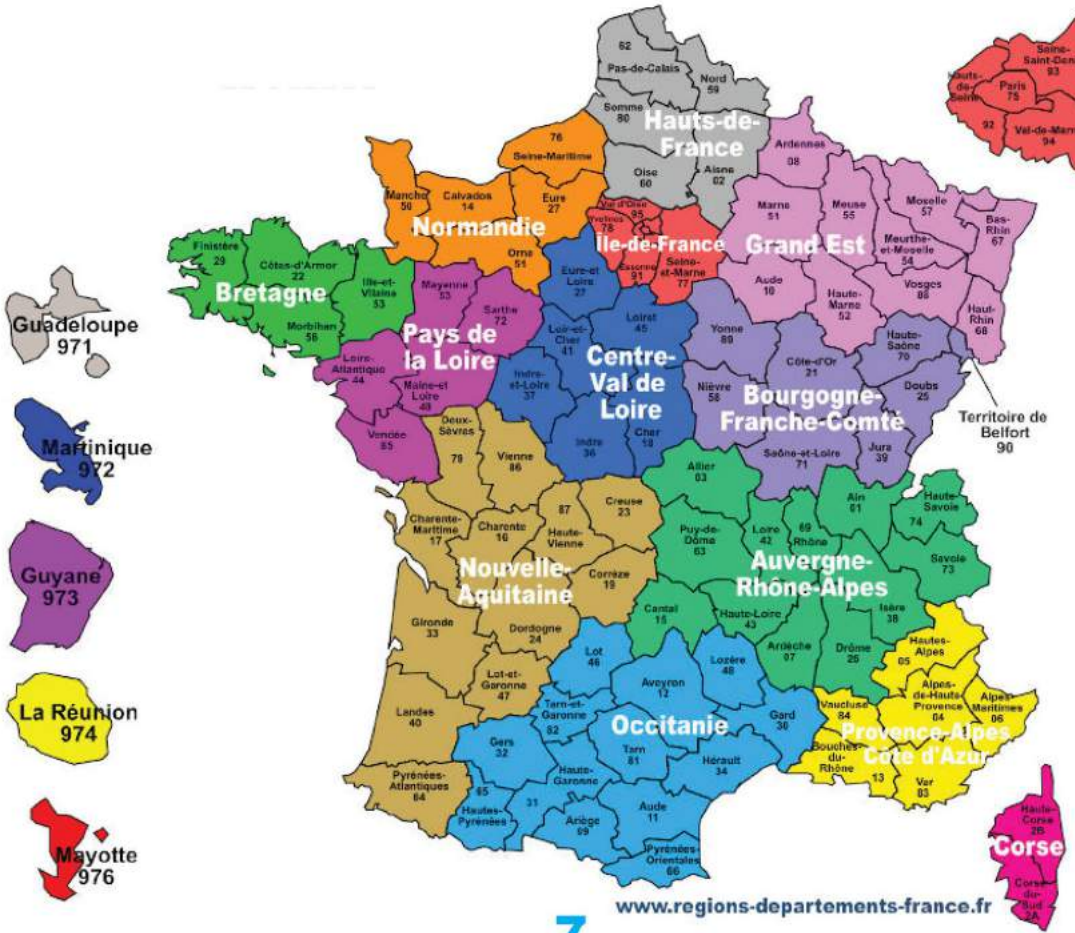
À quoi sert le conseil départemental ?

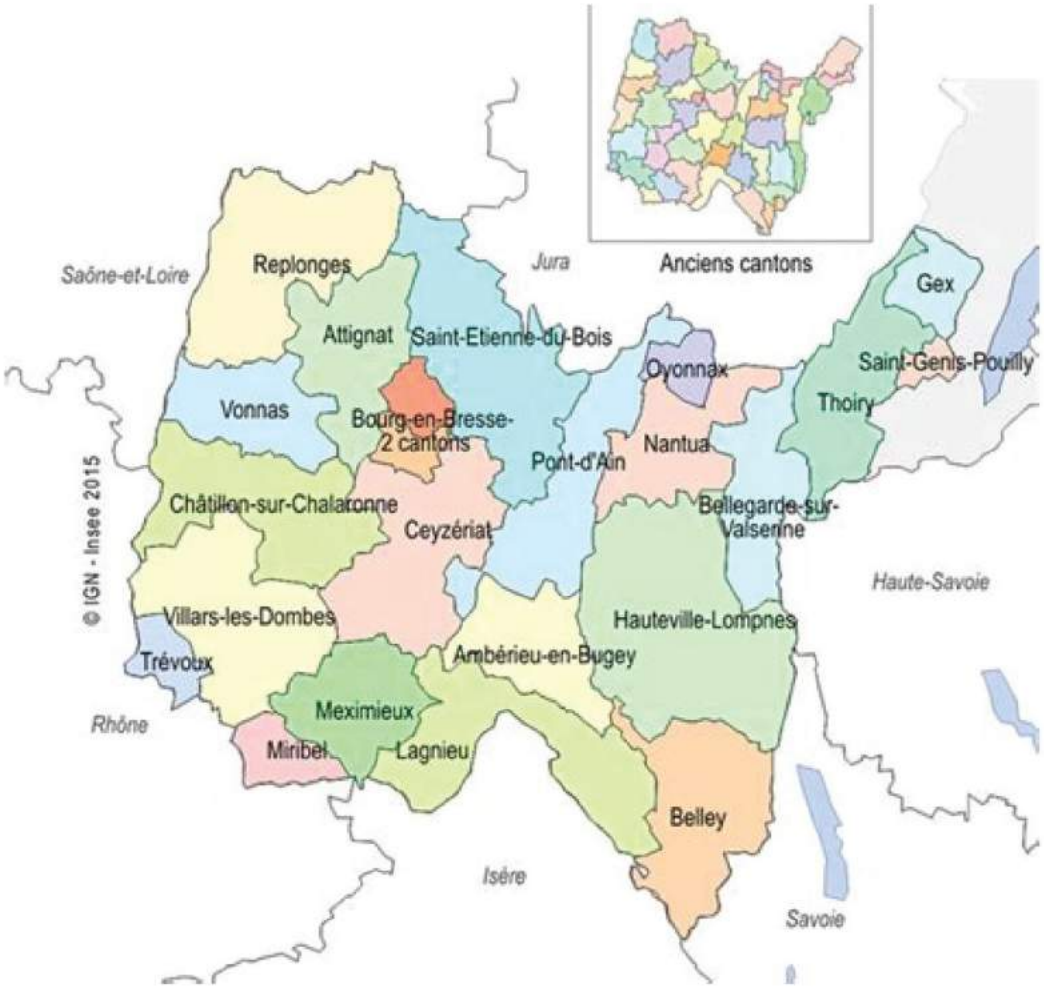
Les conseils départementaux sont en effet élus pour six ans. Leur renouvellement est désormais intégral alors qu'avant, ils étaient renouvelés par moitié tous les trois ans. La France compte 96 départements en métropole et 5 en outre-mer. Chaque département est divisé en cantons qui ont été redessinés lors de la réforme de 2013 pour offrir une meilleure représentativité démographique.

Par exemple, le département de l'Ain comptait 43 cantons dont la population variait de 3732 habitants à 38 902 habitants. Depuis la réforme, il n'en compte plus que 23, dont la population est désormais comprise entre 20 000 et 30 000 habitants. Le poids des cantons ruraux se trouve ainsi réduit par apport à celui des cantons urbains.

Quelles sont les missions des départements ?

Les départements interviennent dans des domaines très clivers comme l'action sociale, la culture, la gestion des collèges ou encore l'aménagement du territoire. Le conseil départemental gère aussi les routes départementales et finance le Service d'incendie et de secours (Sdis).





LES ÉLECTIONS RÉGIONALES, COMMENT ÇA MARCHE ?

Les élections régionales permettent d'élire les conseillers régionaux tous les six ans.

Depuis la réforme territoriale de 2015, la France métropolitaine est désormais découpée en 13 régions (ou collectivité assimilée) au lieu de 22.

Depuis 2018, la Corse a désormais le statut de collectivité territoriale unique tout comme la Martinique et la Guyane pour lesquelles les élections territoriales sont organisées. À Mayotte, c'est le conseil départemental qui gère la collectivité territoriale unique. La Guadeloupe et la Réunion ont pour leur part conservé leurs conseils régionaux et départementaux.

En dépit du redécoupage administratif de 2015, le nombre de conseillers régionaux reste inchangé.

Dans les nouvelles régions fusionnées, leur nombre est égal à la somme des effectifs des précédents conseils régionaux.

Quelles sont les compétences des régions ?

Les régions exercent leurs compétences dans les domaines suivants : développement économique, aménagement du territoire, transports non urbains, ports et aéroports, gestion des lycées et formation professionnelle.

À noter aussi que les régions gèrent les fonds européens qui leur sont dédiés depuis 2014.

À quoi sert le conseil régional ?

Depuis la loi de 2015 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les régions françaises sont dotées de nouvelles compétences.

- **Développement économique**

  La région est chargée d'élaborer un schéma régional de développement économique qui lui permet d'octroyer directement des aides aux entreprises notamment pour l'innovation et l'internationalisation. Elle anime aussi les pôles de compétitivité.

- **Transport**

  La région a récupéré la gestion des transports non urbains réguliers et du transport scolaire qui étaient auparavant gérés par le département. Même chose pour les gares routières (hors Ile-de-France et métropole de Lyon) et les 272 ports qui étaient jusqu'en 2017 gérés par les départements. La région est également en charge des aéroports et prend les décisons concernant les transports par TER.

- **Gestion des fonds européens**

  Depuis 2014, les régions gèrent les fonds européens qui leur sont dédiés. Elles peuvent sélectionner les projets territoriaux qui en bénéficient.

- **Enseignement et formation professionnelle**

  La région s'occupe de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des lycées d'enseignement général et des lycées agricoles. Elle gère aussi la formation professionnelle continue et l'apprentissage.

- **Aménagement du territoire et environnement**

  Chaque conseil régional doit présenter un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Il s'agit par exemple d'équilibrer les implantations de grosses infrastructures sur l'ensemble de la région. Le conseil régional élabore aussi un plan pour que la gestion des déchets soit cohérente sur tout son territoire.

- **Les compétences partagées avec les départements**

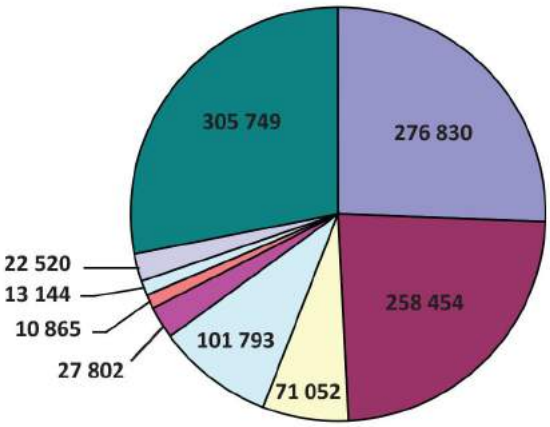
  Les conseils régionaux partagent quelques compétences avec les conseils départementaux dans les domaines du tourisme, de la culture, du sport, de l'éducation populaire, de l'aménagement numérique et de la promotion des langues régionales, comme le breton par exemple.

Sources : ouest-france.fr/elections/regionales
Carte : www.comersis.fr

FINANCES

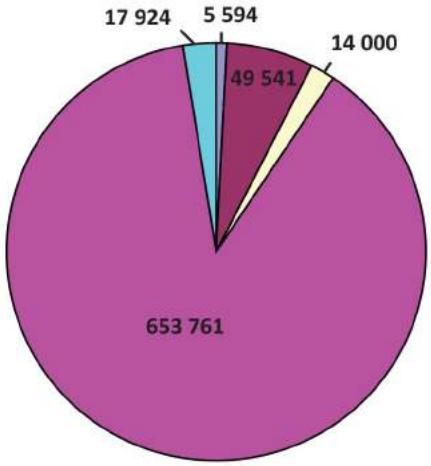
BUDGET PRINCIPAL 2021

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



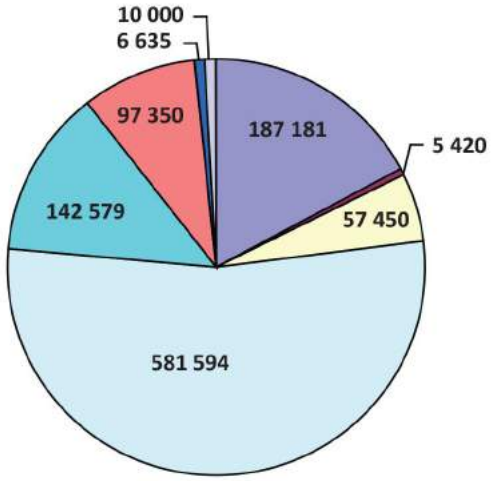
- 011 - Charges à caractère général : 276 830
- 012 - Charges de personnel : 258 454
- 014 - Atténuation de produits : 71 052
- 65 - Charges de gestion courante : 101 793
- 66 - Charges financières : 27 802
- 68 - Dotations aux provisions : 10 865
- 042 - Dotations aux amortissements : 13 144
- 022 - Dépenses imprévues : 22 520
- 023 - Virement à l'investissement : 305 749

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



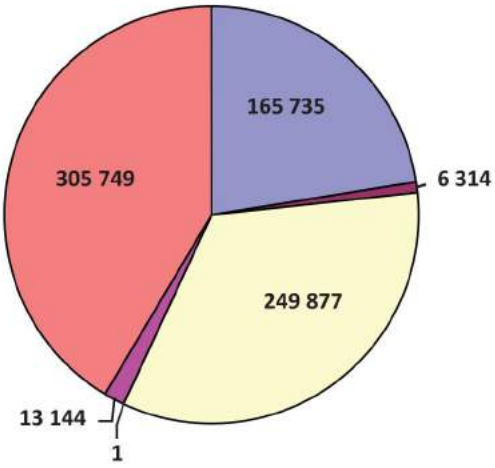
- 001 - Solde d'exécution repoté : 5 594
- 16 - Emprunts et dettes assimilées : 49 541
- 20 - Immobilisations incorporelles : 14 000
- 21 - 23 - Opérations d'équipements : 653 761
- 020 - Dépenses imprévues : 17 924

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



- 002- Excédent antérieur reporté : 187 181
- 013 - Atténuations de charges : 5 420
- 70 - Produits des services : 57 450
- 73 - Impôts et taxes : 581 594
- 74 - Dotations, subventions et participations : 142 579
- 75 - Autres produits de gestion courante : 97 350
- 77 - Produits exceptionnels : 6 635
- 78 - Reprises sur provisions : 10 000

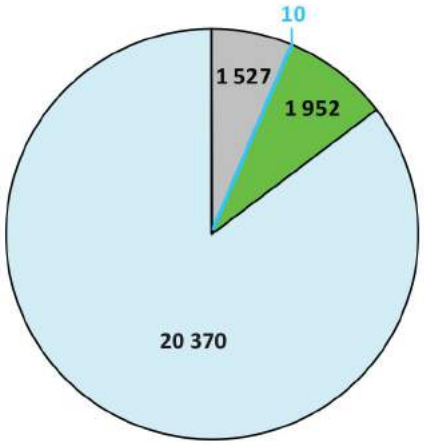
RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



- 13 - Subventions d'investissements : 165 735
- 16 - Emprunts et dettes assimilées : 6 314
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 249 877
- 024 - Produits de cession : 1
- 040 - Amortissements : 13 144
- 021 - Virement du fonctionnement : 305 749

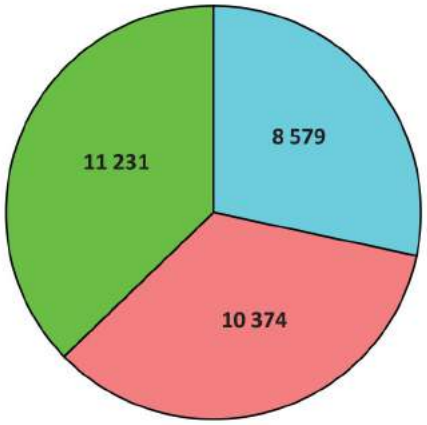
BUDGET ANNEXE 2021 LOCAUX COMMERCIAUX

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



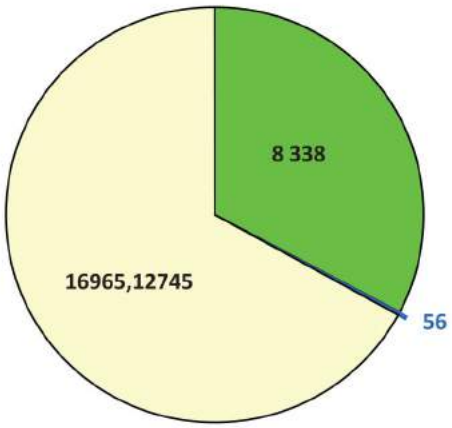
- 011 - Charges à caractère général : 1 527
- 65 - Charges gestion courante : 10
- 66 - Charges financières : 1 952
- 023 - Virement à la section d'investissement : 20 370

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



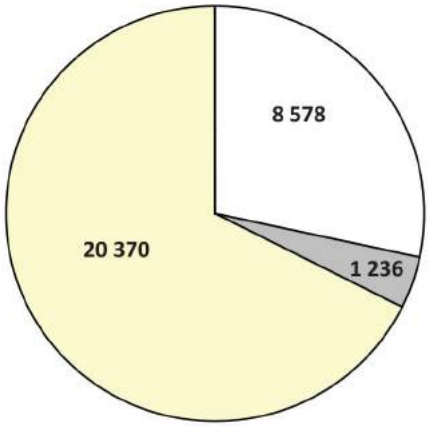
- 001 - Solde d'exécution reporté : 8 579
- 16 - Emprunts et dettes assimilées : 10 374
- 23 - Immobilisations en cours : 11 231

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



- 002- Excédent antérieur reporté : 8 338
- 70 - Produits services, domaines et ventes diverses : 56
- 75 - Autres produits de gestion courante : 16965,12745

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



- 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 8 578
- 165 - Dépôts et cautionnements reçus : 1 236
- 021 - Virement du fonctionnement : 20 370

ÉCONOMIE LOCALE

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Depuis le 11 Février, un marché hebdomadaire s'est installé sous la halle, avec un primeur, un traiteur, un producteur de fromages de chèvres, des cosmétiques BIO.
Il y avait un besoin de redonner de la vie au village et les habitants de Messimy sur Saône ont répondu présent et nous les remercions.
Le 1er Avril ce n'était pas un poisson mais un jour de marché exceptionnel puisque veille de Pâques, plusieurs marchands sont venus étoffer l'offre de base notamment :
boulanger, chocolatier, fleuriste, caviste, artisan fumeur, épicerie fine Kyrios, producteurs de yaourts fermiers, les petites graines zéro déchets.
Les enfants ont eu un parcours pour trouver l'œuf magique au milieu des oies, lapins, poules confectionnés par les bénévoles. Tous les commerçants étaient satisfaits et pensent revenir le jeudi 27 mai pour la fêtes des mères. Vous aurez le plaisir d'offrir des cadeaux locaux.
Une belle réussite avec un joli moment convivial et cet échange qui nous manque tant.
Tout en préservant les gestes barrière bien évidemment.

MARCHÉ TOUS LES JEUDIS DE 15h à 19h

























NOUVEAUTÉS SUR LA COMMUNE

LES JARDINS DES PIERRES DE SOLEIL

Création d'une micro-ferme maraîchère en bord de Saône.

Après avoir travaillé de nombreuses années comme éducateur auprès d'adultes en situation de handicap, j'ai choisi de me reconvertir pour un métier plus proche de la nature et de la terre.

Après un parcours de formation et des expériences auprès de différents maraîchers, j'ai décidé de me lancer.

Grâce à la bienveillance d'amis précieux, j'ai eu la chance de pouvoir créer une petite exploitation maraîchère **Les Jardins des Pierres de Soleil**, située chemin de Port Rivière.

J'y cultive depuis le début de l'année une trentaine de légumes différents, en m'inspirant des principes de la permaculture et du maraîchage sur sol vivant.

Je proposerai à partir du 21 mai, une vente à la ferme les vendredis de 15h30 à 18h30 avec les premiers légumes de saison.

https://www.facebook.com/lesjardins.despierresdesoleil/

Pierre LALAURIE

Les Jardins des Pierres de Soleil





POUR LES NOUVEAUX PROFESSIONNELS

Vous venez d'arriver à Messimy sur Saône et vous voulez vous faire connaître ...

Envoyez-nous par mail votre extrait Kbis plus un texte de présentation de votre activité, le tout accompagné d'une photo.

mairie.messimysursaone@orange.fr

L'ARBRE ET LA TORTUE

De Lyon à Shanghai, de Villefranche à Hong-Kong, cela fait désormais plus de 13 ans que Sylvain Vallette étudie et pratique les principes de la médecine traditionnelle chinoise, qu'il a su combiner à ceux de la sophrologie.

« J'ai le plaisir d'ouvrir mon nouveau cabinet à Messimy -sur-Saône au 376 route de St Trivier, dans un cadre calme et agréable, et je vous propose de vous accompagner dans la gestion du stress, des émotions et de la douleur. »

Améliorer son quotidien, accompagner un traitement ou se préparer à un évènement sont autant d'exemples de suivis proposés par le cabinet dénommé **L'arbre et la tortue**, en référence aux symboles de la sophrologie (l'arbre de vie) et de la sagesse chinoise (la tortue).

« Après plus de 6 ans passés en Asie, j'ai pu constater combien les techniques ancestrales restaient pertinentes et d'actualités. La sophrologie, qui s'inspire de nombreux éléments orientaux, m'a paru un complément naturel. Cette alliance harmonieuse permet progressivement de devenir autonome par rapport à son bien-être ».

Le cabinet permet d'aborder les problématiques telles que le stress, le sommeil, le mal de dos, les acouphènes, les maux de tête, …

Vous pouvez obtenir plus d'informations ainsi que des conseils sur le site www.arbretortue.com

La consultation ne saurait remplacer le suivi médical habituel ou en cours, ni se substituer aux traitements en cours.



MASSAGES TUINA & CHI NEI TSANG

Mes dorsalgies m'ont obligée à prendre soin de moi et m'ont poussée vers une discipline inconnue, le Tuina. Les bienfaits qu'il procure m'ont donné envie de me former à cette technique ancestrale.

Je vous invite à découvrir ce massage énergétique issu de la médecine traditionnelle chinoise.

Contrairement aux massages classiques, le Tuina est utilisé à des fins préventives et thérapeutiques, car personnalisé il distingue les problèmes de chacun, douleurs musculaires et articulaires, troubles digestifs, anxiétés, insomnies...

Ce soin relaxant stimule les défenses immunitaires et soulage les tensions. Il existe différentes techniques pour rééquilibrer les énergies grâce aux méridiens et aux points d'acuponcture.

D'une durée 1h15 environ, il se pratique généralement habillé. Je me déplace ou vous reçois à mon domicile.

Franchissez le pas, prenez en main votre santé ! Je serai heureuse de vous accompagner.

Un tarif préférentiel pour la première séance découverte.

139 chemin des Sources Messimy sur Saône

Tél 06 03 31 08 39

Eliane Doyonnard



BÂTIMENTS COMMUNAUX VOIRIE / RÉSEAUX

DÉBARRAS ET ISOLATION DES CÔMBLES

Une matinée a été organisée le 19 décembre avec une bonne partie de l'équipe municipale pour procéder au déménagement des greniers de la mairie : *matériel divers,* tri de vieux documents, livres, registres, cahiers … stockés et accumulés depuis de nombreuses décennies par les occupants successifs.



Suite à l'étude réalisée début 2020 avec CERTINERGY dans le cadre de l'opération ISOL 01 pour l'isolation des combles perdues, la commune a décidé de faire isoler les greniers de la mairie, de la bibliothèque et des bâtiments annexes 6ème et 7ème classes.
Une épaisseur de 50 cm a été projetée sur toute la surface ce qui permettra de réaliser une économie de chauffage conséquente.





REPRISES DE RÉSEAUX

Mi-février l'Entreprise GOUTELLE de Messimy, a repris les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et usées dans la cour de l'épicerie et des logements locatifs.
Afin de réaliser la mise en ''séparatif'', toutes les canalisations ont été changées et la pose d'un séparateur a été réalisée.

Après plusieurs mois de travaux, l'Entreprise CHOLTON a terminé son chantier de mise en séparation des eaux usées sur la RD 933 jusqu'à la rue des Ecoles, en même temps, le Syndicat des Eaux a fait entièrement changer la canalisation principale d'eau potable ainsi que les raccordements aux maisons de l'entrée Nord du village, jusqu'au carrefour de la mairie.
Ce chantier terminé, le projet de sécurisation de l'entrée Nord a pu débuter et est en cours de réalisation.









VOIRIE - TRAVAUX RD 933

L'entreprise THIVENT de Dompierre, avec un suivi du bureau d'études AINTEGRA, a débuté le chantier le 22 février dernier pour le terminer en principe fin Juillet 2021.
La première partie a consisté à buser le fossé côté Est, à la pose de bordures et la création d'un trottoir.
Début mars, l'aménagement s'est poursuivi de l'autre côté de la rue avec une partie trottoir, plusieurs emplacements de stationnement et la création de massifs.
Cette portion terminée, un élargissement du trottoir sera réalisé à l'angle du chemin de Liamby, puis la création de deux plateaux surélevés.

Encore quelques mois de travaux et la circulation reprendra normalement.
Merci à tous les usagers et riverains de leur patience, pour les désagréments occasionnés par ces aménagements qui malheureusement sont inévitables pour aboutir à la bonne réalisation de ceux-ci.

















PROGRAMME DES GROS TRAVAUX 2021

- **ACCESSIBILITÉ BÂTIMENTS**

Dernière tranche des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite avec la création de nouveaux sanitaires au Bar LE DETOUR, la mise en conformité du local tennis, du vestiaire du foot, de l'accès de la bibliothèque et de l'épicerie.
Le coût est estimé à 94.000 €, la commune bénéficiera de quelques subventions à l'étude à ce jour.

- **VOIRIE**

Réfection d'une partie du chemin de Rongefer fortement dégradé.



ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

PLANTATION DES ARBRES

Le 26 février dernier, trois arbres ont été plantés, deux mûriers platanes (Morus platanifolia ‘’Fruitless’’) et un érable de Cappadoce (Acer cappadocicum) pour ombrager le terrain des jeux d’enfants situé à proximité du lotissement Les Marques.

D’autres projets sont à l’étude, pour l’automne prochain.











PLANTATION DES FLEURS

Cette année, sur les conseils des Serres du Barderand, nous avons opté pour un fleurissement en partie avec des plantes vivaces et de développer cette politique au fil des années.

NETTOYAGE DU VILLAGE

UN BATAILLON DE VOLONTAIRE !! et oui c’est la presse qui l’écrit !

Au nombre de participants, adultes et enfants, nous ne pouvons que nous réjouir de ce fabuleux bataillon qui a donné de son temps.

Pour rendre notre village et nos bords de Saône plus propres.

Nous remercions également, Jean Paul Verger et Sébastien Thête, venus avec leur véhicule personnel, prêter main forte à notre agent technique Roger Chambion, pour le ramassage des détritus.

Merci à la Ste Seguigne & Ruiz et au Smidom, pour le prêt de matériel : gilets, gants, pinces...

Encore merci à vous tous, et nous vous espérons aussi nombreux l’année prochaine.











LA MÂTRE ET SES DROITS

J'HABITE AU BORD DE LA MÂTRE QUELS SONT MES DROITS ET DEVOIRS ?

En tant que propriétaires ou locataires d'une habitation en bord de la Mâtre, vous bénéficiez de la propriété du cours d'eau jusqu'au milieu de son lit (ou en totalité s'il traverse votre propriété). Pour autant cette disposition ne vous donne pas tous les droits. La responsabilité des riverains existe, juridiquement mais aussi civiquement et moralement.

Bon nombre des usages des ressources apportées par la rivière sont réglementés dans le code civil, le code rural et le code de l'environnement et vous confèrent certains devoirs. Ainsi le propriétaire riverain doit être garant

- du bon état des berges et de l'eau,
- du libre écoulement de l'eau,
- de la qualité des milieux aquatiques,

1 - Suis-je obligé de laisser passer les pêcheurs ou les promeneurs sur mon terrain ?

En tant que riverain vous avez le droit de clore votre propriété dès lors que cela ne perturbe pas l'écoulement des eaux, ni ne favorise l'accumulation de débris végétaux. Vous devez en revanche rendre possible le passage de petites embarcations.

Vous possédez également un droit de pêche à la condition de s'être acquitter de la taxe piscicole et adhérer à une Association de pêche, en contrepartie du quel vous êtes tenus de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques. Cette obligation peut être prise en charge par la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou l'association de pêche locale, en contrepartie de l'exercice gratuit du droit de pêche (Art. L232-1 du code rural). Cette cession implique d'accepter le droit de passage des pêcheurs qui ne devront pas occasionner de dégâts dans la parcelle le long des cours d'eau.

Enfin, le riverain est tenu de laisser passer sur son terrain les fonctionnaires et les agents chargés de la surveillance du cours d'eau. En cas d'entretien ou d'intervention déclaré d'intérêt générale les entrepreneurs ou ouvriers ainsi que les engins mécaniques nécessaires à la réalisation des travaux sont également autorisés à passer, dans la limite d'une largeur de 6 mètres.

2 - Ai-je le droit de pomper l'eau de la rivière ?

Vous pouvez utiliser l'eau pour votre usage propre dès lors que vous la restituez au cours d'eau en quantité et en qualité suffisantes pour l'usage des autres riverains. Mais, attention, dès lors que le prélèvement représente plus de 2% du débit de la rivière, il est nécessaire de posséder un arrêté préfectoral vous y autorisant. Ce droit peut être notamment suspendu par arrêté préfectoral en cas de sécheresse, ce qui a été le cas l'été dernier.

Le débit moyen de la Mâtre en été se situe aux alentours de 50l/seconde. En application de la réglementation, dès lors que vous pompez dans la Mâtre plus d'1l/s à cette période de l'année vous devez disposer d'une autorisation préfectorale.
Tout prélèvement à usage domestique (puits, forage) doit être déclaré auprès du maire. Il doit préserver un "débit minimum" pour l'équilibre du cours d'eau.

3 - Qui est responsable de l'entretien de la berge et de la végétation qu'y trouve ?

En conséquence du droit de propriété de la rivière, il est de votre responsabilité d'assurer l'entretien du cours d'eau (selon l'article L 215-14 du Code de l'Environnement). Vous êtes donc notamment tenu d'entretenir par élagage et recépage les arbres et arbustes situés sur votre berge et de retirer du lit les arbres tombés qui pourraient gêner l'écoulement des eaux.

4 - Le lit et la berge peuvent-ils me servir pour stocker certains de mes déchets verts et mon composte ?

Il est interdit de stocker des débris végétaux, des déchets inertes dans les zones susceptibles d'être inondées. Par ailleurs, la rivière n'est pas une poubelle, les déchets verts ou de constructions n'y ont pas leur place et doivent être emmenés à la déchetterie. En apportant de la matière organique, les déchets verts jetés dans la rivière ou stockés sur les berges contribuent à la prolifération des algues et à la mortalité des poissons.

5 - J'ai une piscine, ai-je le droit de la vidanger directement dans la rivière ?

En tant que riverain, vous êtes garants de la qualité des milieux aquatiques. Pour autant, la vidange des eaux de piscines privées est tolérée si l'ensemble des traitements a été stoppé depuis plusieurs jours. Cette dernière peut se faire aussi directement dans le réseau d'eau pluviale dans les mêmes conditions. Les eaux issues du nettoyage des filtres doivent être quant à elles rejetées dans le réseau d'eaux usées. La vidange est interdite dans les réseaux unitaires de la communauté de communes. En cas de doute, vous pouvez contacter le service assainissement de la communauté de communes Val de Saône Centre à Montceaux.

Jean-Paul Verger



VIE ASSOCIATIVE ANIMATIONS

BIBLIOTHÈQUE



Quelques nouvelles de la bibliothèque

La bibliothèque reste ouverte pour vous accueillir, nous assurerons les permanences pendant les vacances scolaires de printemps aux horaires habituels.

Nous avons renouvelé nos collections il y a peu grâce à l'échange semestriel organisé avec la bibliothèque départementale de Bourg.

Pensez également à notre grainothèque, toujours à disposition pour vos envie de plantations. C'est le moment !

Une exposition sur la couleur sera prochainement visible dans nos locaux. Un thème que nous exploiterons avec les enfants à la rentrée lors de nos séances biblio-école. Un peu de gaîté dans ces périodes compliquées et difficiles pour chacun…

Puisque les déplacements autorisés sont très limités, pensez à la proximité, nous vous accueillerons avec plaisir !

L'équipe de la bibliothèque

AMICALE CLASSES 1 et 6



Une réunion a eu lieu le 27 mars dans le respect des règles sanitaires.

La date retenue pour fêter les conscrits à Messimy Sur Saône est le week-end du 8 au 10 octobre 2021.

Les grandes lignes sont tracées :

- Thème du défilé
- Musique,
- Traiteur pour le banquet.

Nous espérons que la fête ait lieu et nous permette de retrouver de bons moments de joie et de convivialité.

Nous sommes heureux d'avoir dans la classe une centenaire, Madame Aimée GRANGE, née en août 1921.

Pour nous contacter :

conscritmessimy0106@gmail.com

https://.www.facebook.com/Classes-1-et-6-Messimy-sur-Saône-759107494486375/

Louis-Maurice Gélas Wynarczyk

LES AMIS DE LA MÂTRE

Après une grande incertitude, nous avons néanmoins réussi à faire notre ouverture de la pêche à la truite dans notre belle rivière qu'est la Mâtre.

Malheureusement et une fois de plus nous avons été obligé de nettoyer la rivière pour enlever une partie des incivilités faites par les adolescents ou des parents vont sans doute reconnaître leur canapé. C'est bien de vous en être débarrassés mais ce n'est pas à la société de pêche d'aller le chercher dans la rivière et de l'emmener où il aurait dû aller dès le début c'est-à-dire, à la déchèterie de Francheleins. En plus et seulement, deux semaines après notre nettoyage, ce n'est pas moins de 40 à 50 planches qui ont été à nouveau jetées dans la rivière par les mêmes adolescents.
Nous sommes désolés d'avoir à vous le dire, mais l'éducation des enfants est du ressort des parents.

A ce jour, la fête de la pêche reste programmée au samedi 26 juin si les conditions sanitaires nous le permettent.







DEMAIN MESSIMY SUR SAÔNE

Le coin des gallinophiles

Fin novembre, le poulailler collectif construit par des bénévoles de l'association « Demain Messimy » a été installé.

4 poules ont emménagé et sont devenues rapidement une petite attraction.

Depuis début décembre, 8 familles se relaient pour en assurer la gestion quotidienne.

Les poules ont rapidement pris du poids. Leur alimentation est à base de céréales, blé et maïs, de fruits et légumes cuits ou crus. Elles n'aiment le pain que trempé (le pain sec est nocif pour les poules, les canards et les oiseaux)

Ce qu'elles adorent…. C'est la salade et la verdure, elles sont prêtes à faire du saut en hauteur, telles des chiots, pour attraper les feuilles qu'elles aperçoivent dans le plat que vous leur apportez !!

La production d'œufs est plutôt régulière. Ces derniers temps, nous pouvions compter sur 3 ou 4 œufs quotidiens.

Nous leur donnons du sable et des cendres. Le sable les aide à digérer les graines de céréales. Les cendres aident à débarrasser les toxines et les parasites intestinaux. Elles contiennent du calcium et du potassium, du phosphore et du magnésium, c'est bon pour la santé. De plus elles peuvent se poudrer pour se débarrasser de leurs éventuels parasites.

Vous pouvez, si vous le voulez, vous inscrire pour participer à la gestion du poulailler. Il vous suffit de contacter l'association ''Demain Messimy sur Saône'' à demainmessimysursaone@gmail.com ou sur notre page Facebook.
NB Des personnes bien intentionnées déposent des déchets dans le poulailler collectif. Mais ce faisant elles commettent des erreurs. On ne peut pas tout donner aux poules. Nous rappelons que les poules sont nourries tous les jours par nos bénévoles et qu'elles disposent d'une mangeoire bien garnie à l'intérieur du poulailler. Elles sont très gourmandes voire voraces mais nullement affamées.

Aliments dangereux pour les poules

- aliments salés, sel,
- peau et noyau d'avocats,
- pommes de terre crues et leurs épluchures,
- chocolat, café, marc de café,
- plats préparés ou surgelés,
- viande crue, nourriture périmée, moisie, avariée,
- pelures d'oignons et de poireaux,
- peaux d'agrumes, de banane, de kiwi,
- céleri,
- cacahuètes,
- haricots secs,
- trognons de chou,
- pain (le faire tremper).



LE CLUB DE L'AMITIÉ

Déjà un an sans nos réunions amicales et récréatives qui nous manquent tant.
L'horizon ne nous laisse pas entrevoir de perspective dans l'immédiat.
Cela paraît raisonnable pour préserver la santé de toutes et tous.
Heureusement pour nous, il n'y a pas une seule personne isolée dans notre Club. Chacun(e) a de la famille proche, des amis pour lutter contre la solitude et la déprime …
En attendant des jours meilleurs, le bureau se tient à la disposition de toute personne qui nous en ferait la demande.

Le bureau

LES CHANTEURS DU VAL DE MÂTRE

Les Chanteurs du Val de Mâtre

Compte tenu du contexte actuel covid 19, notre activité chorale est toujours interrompue.

En raison des contraintes sanitaires en vigueur, nous ne sommes effectivement toujours pas en mesure de définir une date de reprise.

Nous sommes désolés de cette situation, mais nous sommes déterminés à reprendre notre activité dès que nous en aurons l'autorisation.

Nous sommes certains que nous nous retrouverons tous, anciens et nouveaux choristes.

Vente de fleurs :

En raison du confinement, nous avions annulé nos ventes de fleurs Printemps et Toussaint 2020.

Ce printemps 2021, nous maintenons notre vente de fleurs et plançons. Cette vente aura lieu sous la halle, le jour du marché, JEUDI 06 MAI 2021 de 15 heures à 19 heures.

Rendez-nous visite, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

A très bientôt.

Le Bureau



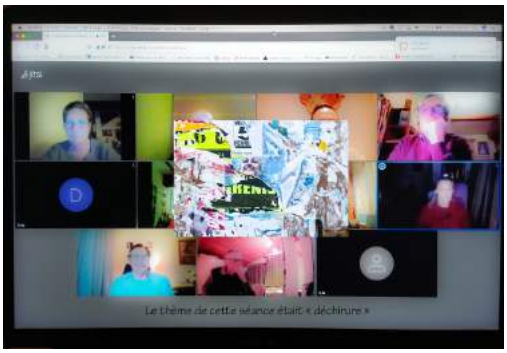
CLUB PHOTO ŒIL & LUMIÈRE

Le club photo Œil et Lumière a repris une activité en distanciel : notre réunion du mardi soir se déroule désormais en visio-conférence, et ce, jusqu'à ce que les conditions sanitaires nous permettent à nouveau le présentiel.

Un thème est choisi chaque quinzaine, chacun réalise quelques clichés qui sont centralisés par l'animateur de la soirée.

Lors de leur présentation, ces photos sont commentées par leur auteur et les autres membres du club font leurs remarques. Les participants sont très attentifs et les échanges sont constructifs.

La qualité aléatoire de la liaison internet est le seul bémol de ce type de fonctionnement.



FAREINS SAÔNE VALLÉE FOOT

F.S.V.F Chaleins, Fareins, Messimy sur Saône

Que dire de la saison sportive 2020-2021, inutile de revenir en détails sur la crise sanitaire qui perturbe depuis près d'un an et demi l'ensemble des activités de quelque nature qu'elles soient.

Conformément aux directives établies par nos instances dirigeantes (Ligue, District), nous avions redémarré la saison début septembre avec beaucoup d'incertitudes et d'appréhensions.

A noter que nos effectifs sont restés stables malgré ''l'épisode 1 du COVID'' dès la reprise sportive en septembre les mesures de restriction se sont accumulées pour aboutir à une suspension totale de la pratique du football (entraînements et matchs).

Depuis un mois environ, les règles se sont légèrement assouplies, permettant notamment la tenue des entraînements.

Dans un souci d'efficacité et de respect des règles sanitaires, l'ensemble des catégories jeunes s'entraînent sur un seul site (Chaleins), à des horaires décalés bien entendu.

L'équipe des éducateurs de chacune des catégories s'est remise au travail, et a été agréablement surprise du retour de la majorité des licenciés.

Merci aux parents de jouer le jeu de nous accorder leur confiance, et merci aux joueurs pour leur assiduité.

En catégories seniors, après avoir joué 5 matchs de championnat, la saison s'est aussi figée.

Nous nous dirigeons donc, vers une saison ''blanche'', c'est-à-dire une saison qui ne comptera pas, pas de classement, chaque équipe restant à son niveau de la saison précédente.

Là aussi les entraînements ont repris avec une présence très inégale des joueurs seniors (à voir pour la prochaine saison).

Nous nous projetons déjà sur la prochaine saison, en espérant que tout rentre dans l'ordre.

A priori notre équipe éducateurs devrait repartir (merci à eux), nous sommes en réflexion pour proposer à l'ensemble des licenciés un prix de licence très attractif (un courrier explicatif sera envoyé prochainement).

Au chapitre extra sportif l'ensemble de nos manifestations ont été annulées (week-end jeux, vente à emporter, tournois jeunes)

Nous avions décidé de maintenir notre opération calendriers, tirer un bilan serait périlleux, car la aussi les règles mises en place ne permettaient pas de solliciter directement les habitants des 3 communes.

Néanmoins nous tenons à remercier, nos sponsors, les parents et les joueurs qui se sont investis dans cette opération.

IMPORTANT !!!!!

Après accord de la municipalité de Messimy sur Saône, nous avons décidé d'organiser DIMANCHE 30 MAI, une VENTE À EMPORTER :
poulets à la broche, pomme de terre au jus, tarte ''bressanne''.

Cette vente se déroulera de 10h00 à 13h30 sous la halle à Messimy sur Saône.

On compte sur vous et votre soutien.

Espérons que le plus dur soit derrière nous et que nous puissions regagner le chemin des stades en toute quiétude.

A bientôt, prenez soin de vous,

L'équipe dirigeante,
de FAREINS SAONE VALLEE FOOT



CÔTÉ PRATIQUE

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

- Coline Szweda ▶ 21 janvier
- Soën Pontet ▶ 30 janvier
- Tiago Darribat ▶ 3 février
- Myla Deltinger ▶ 11 février
- Antoine Liatout ▶ 9 mars
- Arthur Perrier ▶ 16 mars

DÉCÈS :

- Janine Perrin née Guerry ▶ 6 janvier à Trévoux
- Daniel Catherin ▶ 22 février à Rancé

Si des familles souhaitent annoncer un décès de leur proche dans cette rubrique, nous vous remercions de nous communiquer l'information.

GROUPEMENT PAROISSIAL

Tél : 04 74 69 33 40

HAUTEUR D'EAU

Janvier	Février	Mars
44,1 mm	25 mm	16,5 mm

Données transmises par Roger Grange

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage ▶ le **LUNDI**

Si lundi férié ▶ le **MARDI : *25 mai***

DÉFIBRILLATEURS

Cour de la Mairie / salle polyvalente

ENGINS BRUYANTS

Autorisés :

Les jours ouvrables : 8 h à 12 h et 14 h à 20 h
Les samedis : 8 h à 12 h et 15 h à 20 h

Tapages nocturnes silence à partir de 22 h 00

BRÛLAGE DÉCHETS VERTS

Interdit toute l'année pour éviter les gaz à effet de serre

STATIONNEMENT GÊNANT

Attention de ne pas gêner la circulation des engins agricoles : tracteur, moissonneuse batteuse… et aussi camion, camion de pompier…

Les voies publiques doivent rester dégagées de tout véhicule sinon des actions spécifiques devront être mise en place.

LE MARCHÉ sous la Halle

Le marché local le **JEUDI** à partir de 15 heures.

AIDES À DOMICILE

- ADAPA 04 74 45 51 70
- ADMR 04 37 55 04 15

ÉCRIVAIN PUBLIC

Croix Rouge permanences Trévoux 04 74 00 46 15

EN ROUTE POUR LE ZÉRO DÉCHET

LIQUIDE VAISSELLE

Ingrédients :

- 1 l d'eau bouillante
- 50 g de savon de Marseille
- 50 g de savon noir liquide
- 2 c à café de bicarbonate de soude
- 2 c à soupe de vinaigre d'alcool
- 2 c à soupe de cristaux de soude
- 5 gouttes de cosgard (conservateur)
- 1 spatule en bois

- Faites bouillir 1 litre d'eau puis ajoutez le savon de Marseille et le savon noir. Remuez jusqu'à rendre homogène le mélange. Puis hors du feu, ajoutez dans cet ordre : le bicarbonate de soude, le vinaigre d'alcool, les cristaux de soude. Il faut bien remuer entre chaque ingrédient. Terminer par ajouter le cosgard puis remuer encore. Attendez que le liquide ait refroidi avant de le transvaser dans un contenant.

https://livre.fnac.com/a9354581/Jeremie-Pichon-Famille-zero-dechet-Ze-guide



ASTUCE DÉCOLLAGE

Astuce naturelle pour décoller une étiquette sur du verre :

- Dans un bol, versez une cuillère à soupe d'**huile** et une cuillère de **bicarbonate de soude**.
- Mélangez et appliquez, à l'aide d'un pinceau sur l'étiquette que vous souhaitez décoller.
- Laissez agir la préparation 30 mn puis frottez pour faire disparaître l'étiquette et sa colle.
- Autre conseil, l'huile d'olive est redoutablement efficace.



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 FEVRIER 2021

Présents : T Michal – F Imbert – C Beguet - N Feltrin – B Doucet-Bon - JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – L Wynarczyk - B Monel – M Chaube.
Excusés : V Gelas (pouvoir à L Wynarczyk) – P Brunel (pouvoir à T Michal) – F Serrurier (pouvoir à M Chaube) – S Chartier
Secrétaire de séance : F Imbert
Le Conseil municipal :

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les deux transactions reçues portant sur des immeubles bâtis sis 234 chemin du Sablon et 248 chemin des Sources,
  - ~ le choix de la société LDLC-PRO de Limonest (Rhône) pour la fourniture d'un ordinateur portable HP 15S-FQ1029NF au prix de 457,87 € HT, ainsi qu'un pack Microsoft Office 365 Personnel au prix de 56,63 € HT, avec un pack classique, éco-participation et frais de port, représentant un coût total de 521,87 € HT (626,24 € TTC),
  - ~ le choix de l'EURL Franck NICOLE sise à Montceaux (Ain) pour la pose de mitigeur de douche dans les sanitaires du camping avec un montant de 782,04 € HT (938,45 € TTC),
  - ~ le choix de la SARL JM'ELEC sise à Saint-Didier-sur-Chalaronne (Ain) pour la pose de spot LED sous la halle permettant une économie d'énergie, avec un montant de 121 € HT par spot, soit 1 210 € HT pour dix (1 452 € TTC).
- **APPROUVE,** après vote à mains levées, à l'unanimité, le compte administratif 2020 de la commune présentant les résultats suivants : excédent de fonctionnement de 361 491,08 €, déficit d'investissement de 5 590,75 € et déficit des restes à réaliser de 168 718,39 €, donnant un résultat cumulé excédentaire de 187 181,94 €.
- **APPROUVE,** après vote à mains levées, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget annexe ''Locaux commerciaux'' présentant les résultats suivants : excédent de fonctionnement de 17 185,84 € et déficit de la section d'investissement de 8 578,18 €, donnant un résultat cumulé excédentaire de 8 607,66 €.
- **APPROUVE,** après vote à mains levées, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2020 de la commune établi par le Trésorier.
- **APPROUVE,** après vote à mains levées, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe Locaux commerciaux établi par le Trésorier.
- **DÉCIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - ~ d'autoriser la création d'un marché communal le jeudi de 15 heures à 19 heures,
  - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place,
  - ~ de fixer le droit de place, à compter du 1er mars 2021, à 0,10 € le mètre linéaire, payable trimestriellement.
- **DÉCIDE,** après vote à mains levées à l'unanimité,
  - ~ de maintenir l'organisation scolaire à la rentrée scolaire 2021 à quatre jours avec les horaires scolaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30,
  - ~ de demander à Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain.
- **DÉCIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et à signer, au nom et pour le compte de la commune, la demande de permis de construire relatif à la fermeture du préau de l'école, ainsi que tout document nécessaire pour l'instruction et l'obtention de l'autorisation d'urbanisme,
  - ~ de confier à Monsieur le Maire le choix de l'architecte pour la constitution du dossier de permis de construire at autres documents.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 18 janvier, 1er et 15 février 2021 ; à la Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 25 janvier 2021 ; au Comité Consultatif d'Action Sociale du 28 janvier 2021 ; à l'Economie locale du 29 janvier 2021 ; au Personnel communal du 1er février 2021 ; aux Finances du 08 février 2021, aux Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux du 11 février 2021 et à l'Environnement / Agriculture du 12 février 2021.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 19 mars 2021

Présents : T Michal – V Gelas – F Imbert – C Beguet – N Feltrin – B Doucet-Bon - P Brunel – JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – F Serrurier – L Wynarczyk - B Monel – S Chartier – M Chaube.
Secrétaire de séance : F Serrurier
Le Conseil Municipal :

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la transaction reçue portant sur un immeuble bâti sis 100 allée des Saules,
  - ~ le choix de Julie BRUCHET, Architecte, sis à Villefranche-sur-Saône (Rhône)- 847 route de Frans, pour la mission Avant-projet et dossier de permis de construire ERP pour la fermeture du préau de l'école, avec un montant d'honoraires de 2 400 € HT (2 880 € TTC),
  - ~ le choix du Cabinet Charles DAVAUX, Géomètre-Expert, sis à Limas (Rhône)- 226 rue de l'Ecossais, pour réaliser le levé topographique de la route de Saint-Trivier en agglomération, avec un montant de 2 450 € HT (2 940 € TTC),
  - ~ la location de l'appartement T3 sis 19 allée du Presbytère à Monsieur Stéphane LAURIAC, à compter du 09 mars 2021 avec la perception du loyer de 535 € par mois à partir du 09 mai 2021, en raison des travaux de rafraichissement réalisés par le locataire.
- **DÉCIDE,** après vote à mains levées et à l'unanimité,
  - ~ d'approuver le bilan de la mise à disposition du public tel que présenté par Monsieur le Maire en confirmant que la concertation relative au projet de modification simplifiée n° 01 du PLU de la commune s'est déroulée conformément aux modalités prévues,
  - ~ d'approuver le projet de modification simplifiée n° 01 du PLU de Messimy-sur-Saône.

- **DÉCIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - ~ d'approuver le plan de financement de travaux de mise en accessibilité inscrits au titre du programme des années 2019 (église et salles de réunions du presbytère), 2020 (épicerie/bar/restaurant et bar/tabac) et 2021 (bibliothèque, vestiaires foot, halle et tennis),
  - ~ de solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat (DETR) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (plan Bonus Relance),
  - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer au nom et pour le compte de la commune toute demande d'autorisation d'urbanisme dans le cadre des travaux d'accessibilité.
- **DÉCIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement et d'approuver le versement de la participation financière en découlant et ce pour la durée du mandat.
- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes Val de Saône Centre telle que présentée.
- **PREND CONNAISANCE** du bilan d'activité 2020 de la Bibliothèque municipal.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Environnement / Agriculture des 27 février et 05 mars 2021 et à l'Urbanisme du 1er mars 2021.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 9 avril 2021

Présents : T Michal – V Gelas – F Imbert – C Beguet - N Feltrin – P Brunel – JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – F Serrurier – L Wynarczyk - B Monel – S Chartier – M Chaube.
Absent : B Doucet-Bon
Secrétaire de séance : M Chaube
Le Conseil municipal

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les trois transactions reçues portant sur un immeuble non-bâti sis 251 chemin de la Lie et sur deux immeubles bâtis sis 292 chemin des Sources et 186 allée des Pervenches,
  - ~ le choix de l'entreprise de Terrassement GOUTELLE Michel pour les travaux supplémentaires, constatés sur place, dans le cadre de la séparation des eaux pluviales et des eaux usées dans la cour de l'immeuble du Bourg, avec un montant de 3 990 € HT (4 788 € TTC).
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, d'affecter la somme de 174 309,14 € en recettes d'investissement (article 1068) permettant de couvrir le déficit cumulé d'investissement, et de reporter la somme de 187 181,94 € en excédent de fonctionnement (article 002).
- **VOTE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, les taux de fiscalité avec une augmentation de 4%, soit 28,26 % pour la taxe foncière propriété bâtie et 55,26 % pour la taxe foncière propriété non bâtie, donnant un produit attendu des taxes de 330 187 € (427 370 € avec le versement du coefficient correcteur et taxe d'habitation sur les locaux non affectés à l'habitation principale).
- **ADOPTE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le budget 2021 (1 088 209 € en dépenses et recettes de fonctionnement ; 740 820 € en dépenses et recettes d'investissement), avec le vote des crédits inscrits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et de la section d'investissement avec opérations, et autorise Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque chapitre, à effectuer les virements de crédits qui seraient nécessaires et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, d'affecter la somme de 8 578,18 € en recettes d'investissement (article 1068) et de reporter la somme de 8 607,66 € en recettes de fonctionnement (article 002) du budget annexe Locaux commerciaux.
- **ADOPTE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le budget annexe Locaux commerciaux de l'année 2021 (23 690 € en dépenses et recettes de fonctionnement ; 30 184 € en dépenses et recettes d'investissement) avec le vote des crédits inscrits au niveau des chapitres tant en fonctionnement qu'en investissement et autorise Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque chapitre, à effectuer les virements de crédits qui seraient nécessaires et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.
- **VOTE,** à mains levées, à l'unanimité, au titre de l'année 2021, les subventions aux associations.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - ~ d'approuver la mise aux normes du système de vidéoprotection actuellement en place, avec un coût prévisionnel de 4 628 € HT,
  - ~ d'approuver le déploiement de nouvelles caméras sur le territoire de la commune (carrefour Sud et Nord de la RD 933, rue de l'école et tennis), avec un coût prévisionnel total de 17 405,70 € HT,
  - ~ de solliciter une subvention aussi élevée que possible au titre de l'appel à projets 2021 du Fonds Interministériel Pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD) au niveau du programme vidéoprotection, et sur la base d'un montant de 11 440 € HT,
  - ~ de solliciter une subvention aussi élevée que possible de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la « Vidéoprotection des espaces publics » et sur la base d'un montant de 17 152 € HT,
  - ~ de préciser que les dépenses pour la mise aux normes de l'installation et du déploiement de la vidéoprotection seront inscrits à l'article 21538 « Autres réseaux » du budget 2021 et suivant,
  - ~ d'inscrire cette dépense à l'état de l'actif de la commune sous les numéros Vidéoprotection Normes et Vidéoprotection Extension.
- **ENTEND** le compte-rendu du Conseil d'école du 15 mars 2021.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives aux Bâtiments communaux / Voirie / Réseau du 12 mars 2021 ; à l'Urbanisme des 15 et 29 mars 2021 et à l'Economie locale du 23 mars.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À 20h30

Vendredis 21 mai et 18 juin 2021

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques

N°124

MAI 2021

DERNIÈRE MINUTE

DATES DES ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES :

20 et 27 juin 2021



À VOS AGENDAS :

- Marché : tous les jeudis à partir de 15h, sous la Halle.
- Marché +++ : fête des mères, jeudi 27 mai à partir de 15h, sous la Halle.
- Marché + vente de fleurs par les Chanteurs du Val de Mâtre, jeudi 6 mai à partir de 15h, sous la Halle.
- Vente à emporter par le Fareins Saône Vallée Foot, dimanche 30 mai, sous la Halle de 10h à 13h30 :
  poulets à la broche, pommes de terre au jus, tarte bressane

  Un planning complet disponible sur le site internet.

QUESTIONS / RÉPONSES

Observation du 25 mars 2021 :

''En faisant un accès sur la départementale en sortie de Messimy S/S en direction Montmerle, vous avez réduit la voie de circulation sans tenir compte des autres usagers de cette voie, en l'occurrence les cyclistes qui l'empruntent régulièrement ! ''

Tout d'abord permettez-nous de vous féliciter pour avoir été le premier à utiliser notre nouveau service de boîte aux lettres.

Le but de cet aménagement de la sortie nord du village partait du constat que la vitesse excessive des automobilistes et poids lourds rendait extrêmement dangereux le cheminement des piétons sur le bas côté, les cyclistes, bien que sur la chaussée, n'étaient pas à l'abri non plus.

La première idée était de créer un « cheminement mode doux » avec piste cyclable et trottoir. Hélas, il est vite apparu que cela était impossible. Compte tenu de l'emprise au sol disponible, il aurait fallu acheter les terrains riverains et même démolir une maison. De plus, ce cheminement se serait arrêté brutalement à la sortie du village, le département n'ayant aucun projet le long de la D933.

Nous avons donc été contraints de nous limiter aux trottoirs et stationnements, ce qui implique un rétrécissement de la chaussée. Cela rappelle que la zone est en agglomération et donc la vitesse limitée à 50 km/h.

Les cyclistes n'ayant pas le droit de rouler sur les trottoirs, doivent rester sur la chaussée, sans trop se serrer à droite, pour obliger les automobilistes à attendre pour les dépasser.

Vite, je vais à la boîte aux lettres !

Vous avez une suggestion,
une question,
une idée...
CONFIEZ LES NOUS.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

NOM/PRÉNOM : .....

MAIL et/ou **TÉL :** .....

Seules les demandes identifiées seront prises en compte.



MESSIMY SUR SAÔNE

MAI 2021

CIRCUIT DÉCOUVERTE

BALADE 8, 700 KM / 2H15

Les beaux jours arrivent, voici une idée de balade autour de Messimy sur Saône.

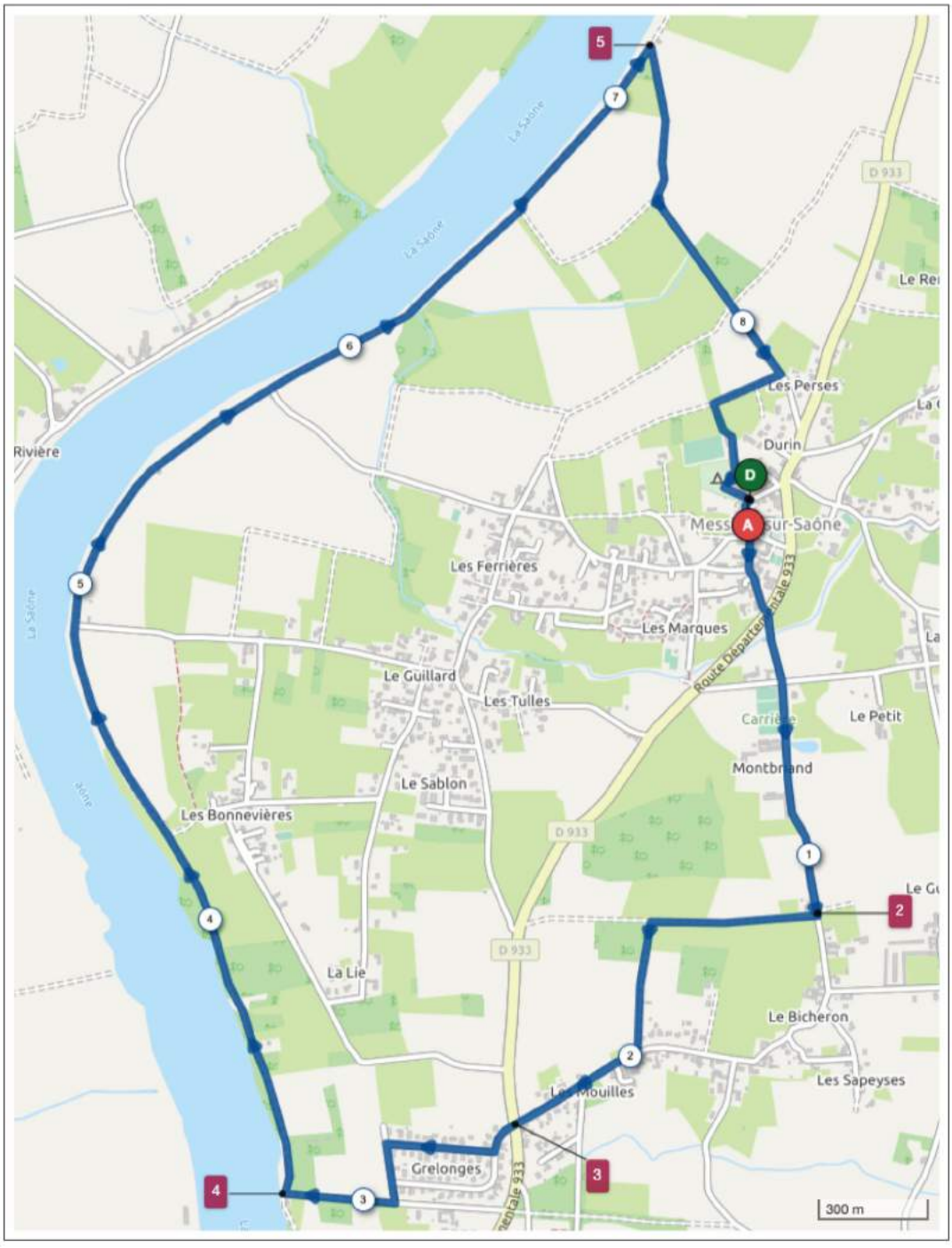
Départ : Du parking de la salle polyvalente, prendre la direction de l'église. Rue du Bourg prendre à droite et poursuivre tout droit jusqu'au feu tricolore.Traverser la D933 et aller tout droit jusqu'au hameau le Bicheron. Au panneau d'entrée, prendre le sentier de Chassagne à droite avec la borne à incendie.

2 - Parcourir 300 m et prendre le 2ème chemin à gauche, chemin des Mouilles.
A la route (chemin du Bicheron), prendre à droite et rejoindre la D933.

3 - Traverser avec prudence et entrer dans le hameau Grelonges et prendre la 1ère rue à droite dans le lotissement. Rejoindre le bord de Saône.

4 - Prendre le chemin de halage à droite sur 4 km.

5 - Prendre à droite chemin des Vières puis à gauche chemin du Liamby en direction du village. Avant le panneau "cédez le passage à 150 m", prendre à droite chemin sous la Ville sur 150 m puis le chemin à gauche passant le long du stade.



Distance : 8,700 km
Dénivelé 55 m
Alt : 168 / 205
Marche : 2h15